

# COMMUNE DE MONTGARDIN

05230



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTGARDIN, dûment convoqué le 18 Janvier 2024, s'est réuni en séance ordinaire, le 25 Janvier 2024, à la mairie, sous la présidence de Christian BOREL, Maire.

Présents : ABDELLAOUI Ben Youssef, Luc BONNAFFOUX, BOREL Christian, BUISSON Lorraine, CHAMBONNIERE Caroline, FAURE Joseph, Robert PERRET, REYNAUD Laurent, VASSEUR Julien.

Caroline CHAMBONNIERE est désignée secrétaire de séance.

### Approbation du PV

Le procès-verbal du CM du 20/12/2023, est approuvé à l'unanimité.

### D 2024/01 Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables - ZAER -

- *Vu la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 Mars 2023,*
- *Vu l'article 15 de ladite Loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,*

Le Maire précise que la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Le Maire expose que la population a été concertée, en effet une réunion en présence de techniciens de Territoire d'Energie Syme05 a été organisée le 18 janvier 2024. Une trentaine de participants ont assisté à la présentation du projet.

Le document présenté a été adressé par mail à tous les habitants de la Commune inscrits sur le dispositif mesalertes.

Vu les observations écrites de M. GIRAUD Eric, M. et Mme MANUEL Jean-Marie, M. PEYRON Pascal, M. DERBEZ Bruno,

Le Maire propose à présent de débattre autour de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables suivantes et propose d'inscrire :

Les bâtiments communaux ci-dessous mentionnés pour des projets photovoltaïques en toiture :

Bâtiments	Parcelles	Emplacements
L'Annexe de la mairie	B223	Le Village
La Crèche	A1384	Le Saruchet
Le garage communal	A1384	Le Saruchet
L'école uniquement les préaux	A1541	La Montgardine
La mairie salle des fêtes garages	B186	Le Village

Les bâtiments privés construits ou à construire pour des projets photovoltaïques en toiture :

Bâtiments	Parcelles	Emplacements
Bâtiments professionnels	A548 A552 A553 A1627 A1630 A1629 A1064 A1628 A1587	Le Saruchet
Autre bâtiments	A477 A478 A479 A480 A 482	Les Blaches
Bâtiments agricoles	C563 C559 C557	Les Aroncis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 8 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- arrête les propositions de zones d'accélération des énergies renouvelables telles que présentées ci-dessus.

#### **D 2024/01 Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Conformément à l'article L 313 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe, en raison d'un avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée,

#### FONCTIONNAIRES

- la création d'un poste de rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Février 2024.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er Février 2024

Filière : Administrative

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Grade : rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe :

- ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte la proposition exposée par le Maire,
- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette délibération,
- indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

#### Questions diverses

Rallye Monte Carlo : mise en place de barrières au Saruchet pour éviter l'afflux massif de véhicules et le stationnement anarchique.

Travaux de voirie : une réunion s'est tenue le 19 janvier 2024 afin planifier les prochains travaux de voirie à effectuer au Village. Le raboutage de certaines parties d'enrobé sera nécessaire.

Evacuation de la fontaine : L'eau de la fontaine s'évacue en direction de l'aire de Picnic, toutefois le dispositif est fréquemment bouché.

Il serait nécessaire, d'une part, de remplacer la conduite de la fontaine au regard situé au niveau de l'aire de picnic et d'autre part de réaliser un piquage sur la conduite évacuant le trop plein du réservoir se déversant à proximité du vieux chemin.

Voirie : Joseph FAURE signale une dégradation du goudron au niveau du passage à niveau à proximité des containers de tri et à ordures ménagères. Il sera également nécessaire de boucher des nids de poules avec de enrobés à froid sur plusieurs secteurs de la commune. Laurent Reynaud signale une rase à creuser secteur de Combe Chave.

Salle des Fêtes : Luc Bonnaffoux fait un point sur les travaux à réaliser en 2024 puis indique qu'il serait souhaitable de poser un revêtement de sol dans la grande salle. Il présente au conseil municipal plusieurs échantillons.

La séance est levée à 20h25.

Le Maire,  
Christian BOREL.